


 **AYTRE SERVICE COPROPRIETE**

1A, avenue du Général De Gaulle  
17440 AYTRE  
Tél. : 05.46.52.55.00  
syndic.rivages@squarehabitat.fr

Aytré, le mardi 9 février 2021

## Rapport A.G.

### Lettre Recommandée avec A.R.

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 2 février 2021**

**Réf** BL/537310 - 450KROLEVETZKY

SDC Les Romarins 28 rue Jean Perrin - 17000 LA ROCHELLE

Madame,

Le mardi 2 février 2021, les membres du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, SDC Les Romarins à LA ROCHELLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière adressée, par le syndic, à tous les copropriétaires.

Vous trouverez, ci-joint, le compte rendu des décisions prises lors de cette assemblée.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments, et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Syndic

AYTRE SERVICE COPROPRIETE

 1A, avenue du Général De Gaulle  
 17440 AYTRE  
 Tél. : 05.46.52.55.00  
 syndic.rivages@squarehabitat.fr

## Procès verbal

### Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2021

Le 2 février 2021, les membres du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, SDC Les Romarins, 28 rue Jean Perrin à LA ROCHELLE ont renvoyés leurs formulaires de vote par correspondance sur convocation régulière adressée, par le syndic, à tous les copropriétaires

Il a été dressé une feuille de présence conformément aux formulaires reçus.

Le président de séance constate, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte que :

### Récapitulatif des présents et représentés

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	9	20
Tantièmes	6625	3375	10000

Liste des absents et des non représentés : ANDRO (449/10000), BRUNET (296/10000), BUCELLONI (366/10000), CAILLAUD Sylvie (291/10000), CAZES (440/10000), GARCIA (297/10000), LE CALLONNEC (298/10000), LES ROMARINS (637/10000), VATBLED (301/10000)

### Résolution N° 1 : Election du Bureau - Désignation du Président

Après avoir délibéré, les copropriétaires désignent le Président de séance, Madame DIGUET.

#### Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	11	20
Tantièmes	5726	4274	10000

#### Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	0	0
Tantièmes	5726	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000) GUERIN (648 / 10000) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)

### Résolution N° 2 : Election du Bureau - Désignation du Scrutateur

Après avoir délibéré, les copropriétaires désignent le scrutateur de séance Madame REFRAY.

Adm  
26  
SR

**Récapitulatif des votants :**

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	11	20
Tantièmes	5726	4274	10000

**Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):**

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	0	0
Tantièmes	5726	0	0

**la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000) GUERIN (648 / 10000) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)

**Résolution N° 3 : Election du Bureau - Désignation du Secrétaire**

Après avoir délibéré, les copropriétaires désignent le secrétaire de séance, Madame Emilie LE GARREC représentant SQUARE HABITAT.

**Récapitulatif des votants :**

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	11	20
Tantièmes	5726	4274	10000

**Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):**

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	0	0
Tantièmes	5726	0	0

**la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000) GUERIN (648 / 10000) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)

**Résolution N° 4 : Imputation du fonds travaux loi ALUR pour régulariser les travaux de mise en place d'un bandeau ventouse au niveau de la porte du hall d'entrée**

Lors de cette assemblée générale, les copropriétaires autorisent le syndic à régulariser la dépense travaux "mise en place d'un bandeau ventouse au niveau de la porte du hall d'entrée" à la place de la gâche électrique d'un montant de 783,967 Euros TTC en l'imputant aux fonds travaux loi ALUR pour l'intégralité du montant.

Ces travaux ont été réalisés conformément à la résolution validé lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2016.

Le fonds travaux loi ALUR appelé au 30 septembre 2020 s'élevait à 831,25 Euros.

**Récapitulatif des votants :**

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	9	20
Tantièmes	6625	3375	10000

**Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):**

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	0	0
Tantièmes	6625	0	0

ABT  
26 SM

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BAHUET (438 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) BOURDON Dominique (461 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000) GUERIN (648 / 10000) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)

### Résolution N° 5 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire, sans réserve.

**Récapitulatif des votants :**

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	9	20
Tantièmes	6625	3375	10000

**Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):**

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	10	0	1
Tantièmes	5972	0	653

la résolution est **ACCEPTÉE**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BAHUET (438 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) BOURDON Dominique (461 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GUERIN (648 / 10000) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)  
**Se sont abstenus :** GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000)

### Résolution N° 6 : Changement de date de l'exercice comptable

Après avoir délibéré, les copropriétaires décident de modifier la date de l'exercice comptable actuellement du 1er octobre au 30 septembre et de passer sur un exercice civil du 1er janvier au 31 décembre.

Pour l'exercice 2020/2021, exceptionnellement, les copropriétaires prennent acte que celui-ci sera sur une période de QUINZE mois au lieu de DOUZE mois allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

**Récapitulatif des votants :**

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	9	20
Tantièmes	6625	3375	10000

**Résultat du vote selon l'article 24 (majorité simple):**

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	10	1	0
Tantièmes	4545	2080	0

la résolution est **ACCEPTÉE**

**Ont voté pour :** AUDOUX (440 / 10000) BAHUET (438 / 10000) BILLAUD Olivier (439 / 10000) BOURDON Dominique (461 / 10000) DIGUET Armelle (437 / 10000) GAILLIEGUE/KROLEVETZKY (653 / 10000) GUERIN (648 / 10000) JACQUES (295 / 10000) PUBERT et GASSEN (294 / 10000) REFRAY (440 / 10000)  
**Ont voté contre :** IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT (2080 / 10000)

### Résolution N° 7 : Budget prévisionnel N

Rappel de textes législatifs en vigueur :

Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965 : il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de fonds émis sont exigibles par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté,